



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 11 AVRIL 2024**

### **Date de convocation : mercredi 3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Alexandre BOURGEOT, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT, Jean VAREN.

Était absent non excusé : Jacques GIGANT

Secrétaire de séance : Florence ROPARS

### **1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 pour clôture des comptes.**

Monsieur le Maire énonce au conseil municipal les sommes budgétisées et celles réalisées par chapitres, au cours de l'année 2023.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses budgétisées	214 954,00 €	Dépenses réalisées	175 605,15 €
Recettes budgétisées	214 954,00 €	Recettes réalisées	233 121,26 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses budgétisées	52 206,00 €	Dépenses réalisées	31 699,19 €
Recettes budgétisées	52 206,00 €	Recettes réalisées	48 682,96 €

Monsieur LAVEILLE souligne que les décorations de Noël sont passées en fonctionnement au lieu de l'investissement pourtant l'achat était de matériel neuf.

Approbation à l'unanimité.

### **2/ Vote de l'affectation de résultats pour l'exercice 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'exercice précédent et le report qu'il en est fait sur le Budget Primitif 2024.

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
Fonctionnement	Excédent	48 035,05 €
Investissement	Excédent	26 748,74 €

Approbation à l'unanimité.

### **3/ Vote du taux d'imposition TFB/TFNB/TH**

Monsieur le Maire explique au conseil que monsieur Gimenez, trésorier, a été reçu en mairie en date du 26 mars 2024 afin d'orienter la commune en Finances mais également en Fiscalités.

Monsieur le Maire explique qu'une partie des recettes obtenues par ce taux d'imposition sera disposée en fonctionnement et une autre en investissement afin de réaliser certains travaux.

Monsieur LAVEILLE rappelle que nous pouvons basculer des écritures budgétaires du fonctionnement vers l'investissement si toutefois les dépenses n'étaient pas la hauteur de ce qui a été budgétisé.

Une hausse de 3% est proposée afin de palier aux difficultés que pourrait rencontrer la commune.

Madame ROPARS demande s'il s'agit de la seule augmentation calculée avec Monsieur Gimenez.  
Monsieur le Maire répond que les augmentations envisagées concernent uniquement ces taux.  
Monsieur le Maire annonce une recette fiscale attendue de 144 810 €

Approbation à l'unanimité.

#### **4/ Vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire énonce chaque somme budgétisée par section, par chapitre et par article.  
Monsieur LAVEILLE fait remarquer l'augmentation du SIVOS et demande les raisons de cette hausse.  
Monsieur BOURGEOT souligne que certaines charges, comme les charges de personnels, peuvent faire augmenter cet article.  
Madame DA SILVA propose de transmettre au conseil le vote du budget émis par le SIVOS. Elle explique également que le calcul basé sur le quotient d'imposition sur le revenu de la commune a augmenté donc mécaniquement, notre contribution augmente aussi.  
Au chapitre 731 Monsieur le Maire explique que l'augmentation par rapport à l'année dernière est bien évidemment dû à celle de la commune mais également à l'augmentation des taux de l'Etat.  
Au chapitre 21, Article 2116 OP 0148, peut-être que les travaux ne se feront pas en 2024 à cause de l'entretien du terrain qui n'est pas exécuté.  
Madame ROPARS propose de tenter de remettre le cimetière en état.  
Monsieur LAVEILLE informe le conseil que le terrain de boule est également mal entretenu.  
Monsieur LAVEILLE demande si nous réalisons un columbarium ou un jardin des souvenirs.  
Monsieur le Maire explique que les deux vont généralement ensemble, mais que nous pouvons scinder ces travaux en deux parties.  
Madame DA SILVA rappelle que ce qui a été proposé était le jardin du souvenir ainsi qu'un banc et six cases doubles.  
Madame DA SILVA explique que seule la partie sur l'évacuation des terres n'était pas comprise dans le devis. Celui-ci a été établi pour 6 cases doubles (soit 12 places).  
Monsieur LAVEILLE propose d'augmenter dans ce cas le prix des urnes afin d'amortir le prix des travaux réalisés.  
Monsieur BUISSON explique que sur le long terme, le coût de ces cases peut être complètement différent en termes d'amortissement.  
Sur les demandes arrivées en mairie, Monsieur le maire recense une demande depuis 2020. Madame ROPARS en compte deux.  
Monsieur LAVEILLE informe que pourtant beaucoup de demandes sont faites pour le jardin du souvenir.  
Monsieur BUISSON rappelle qu'initialement les montants des cases n'étaient pas du tout ceux annoncés ce jour. Dans ce cas, l'amortissement doit être réétudier.

Après discussion, Monsieur le Maire propose le budget primitif de 2024 comme suit :  
Fonctionnement, équilibré en Dépenses et en Recettes pour 247 233,05 €  
Investissement équilibré en Dépenses et en Recettes pour 57 264,79 €

Approbation à l'unanimité.

#### **5/ Délibération : Validation de la convention SIEGE 27 pour l'audit énergétique du bâtiment de la mairie**

Monsieur le Maire explique qu'en fonction de cet audit, une commission sera prévue pour rendre compte de leur rapport. Le but étant d'obtenir le pourcentage le plus élevé en subvention.  
Monsieur BOURGEOT demande si le SIEGE 27 a notifié une éligibilité aux CEE.  
Monsieur le Maire demande avis du conseil sur les travaux qui seront réalisés à l'étage du bâtiment.  
Monsieur BOURGEOT explique qu'il faudrait une servitude pour les canalisations d'assainissement qui ne sont pas conformes pour l'instant. Une demande d'avis sera faite au SPANC.  
Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un architecte viendra le vendredi 19 avril afin d'étudier le projet de la mairie.  
Monsieur BOURGEOT propose de faire des tranches de travaux comme suit :

- Isolation rénovation bâtiment et extension dans un premier temps
- Refaire l'étage ensuite.
- Aménagement intérieur en dernière étape.

Après discussion autour de l'organisation, Monsieur le Maire propose de revenir sur les étapes de ces travaux à la suite de la rencontre avec l'architecte.

Approbation à l'unanimité.

## **6/ Délibération : Devis BROD pour renforcement du bas-côté de la rue du Vieux Château (partie refaite en bitume)**

Monsieur le Maire explique que nous avons rencontré la société BROD pour le renforcement du bas-côté de la rue du Vieux Château. Le devis s'élève à un montant de 1 947,84 euros TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux seront entamés au mois de mai.

Approbation à l'unanimité.

## **7 Délibération : Devis BROD pour travaux supplémentaires de 20 mètres en bitume**

Monsieur le Maire fait lecture du devis établi par la société BROD pour travaux supplémentaires de 20 mètres de bitume d'un montant de 6 084,50 euros TTC.

Les 20 mètres supplémentaires ont été réalisés car les intempéries ont abimé la route et il fallait aplanir celle-ci.

Après discussion sur la dégradation des routes dû au passage des camions sur la rue du vieux chateau , le conseil décide :

Madame DA SILVA et Madame RIGOLOTT sont contre le devis.

Madame DA SILVA précise que la société BROD aurait dû avertir la mairie avant d'entamer des travaux supplémentaires et lui demander son accord.

Monsieur le Maire informe qu'en ce sens, un geste commercial a été proposé par la société BROD.

La délibération pour ce devis est approuvée à 7 voix pour et 2 contre.

## **8/ Délibération : Devis de la société de l'HDF pour réfection des deux portails du cimetière**

Monsieur le Maire, donne lecture du devis de l'entreprise l'Homme De Fer concernant la réfection des deux portails du cimetière pour un montant de 4 003,20 € TTC.

Monsieur le Maire fait remarquer au conseil que les travaux de la rampe ont été effectués.

Madame ROPARS propose la création d'un parterre de fleurs dans l'espace laissé libre de la rampe accès PMR.

Approbation à l'unanimité.

## **9/ Questions diverses**

### **Devis HDF**

Monsieur le Maire informe le conseil des devis de la société HDF d'un montant de 12 388,33€ pour remise en état des barrières, du portail, de la boîte aux lettres, de la mairie.

La maçonnerie n'est pas comprise dans le devis.

Le conseil municipal délibérera lors d'une prochaine réunion de conseil.

### **Réunion ZAENR**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit définir des zones d'accélération selon les énergies : éolienne, photovoltaïques, bois-énergie, méthanisation, géothermie.

Monsieur BOURGEOT fait remarquer que nous devons demander un cahier des charges.

Certaines questions sont ressorties de cette réunion selon les types d'énergie :

- Eolienne : quelles sont les réglementations en termes de hauteur et de bruit ?
- Photovoltaïque : réseau défense incendie, quelles sont les conséquences si nous l'autorisons sur toute la surface habitable ? il y aura-t-il une augmentation des risques ?
- Bois-énergie : chaudière bois granule, favorable pour toute la commune
- Méthanisation : défavorable par rapport à la superficie des terrains agricoles de la commune
- Géothermie : favorable pour toute la commune. Les pompes à chaleur seront-elles de surface ou de puit ? Pour la commune, la géothermie de surface est largement préférable au vu de la nature des terrains.

Madame ROPARS explique que les DP réalisées dans cet objectif d'accélération et qui seront autorisées auront des subventions supérieures.

La commission se réunira en date du 24 avril 2024 afin de définir ces zones une fois toutes les interrogations levées.

### **Récupération de la compétence de police de publicité.**

Monsieur le Maire informe que la compétence de police de publicité est reprise par la mairie. Cela implique un recensement des enseignes présentes sur la commune ainsi qu'une délibération quant à la taxe locale de publicité extérieure qui sera prochainement votée.

### **La tonte**

Monsieur VAREN remarque que la tonte ne s'effectue pas jusqu'aux limites prévues.

Monsieur LAVEILLE ajoute qu'un tas d'herbe est resté.

La société Damien REDLINGER Paysage, sera contactée afin de remédier à ce désagrément.

### **Table de pique-nique**

Monsieur VAREN relaye l'information d'un administré qui est dérangé par les tables de pique-nique qui seront installées.

Monsieur LAVEILLE répond qu'il n'y a aucun problème sur cette rue depuis les incendies..

Le conseil municipal rappelle qu'au besoin, la gendarmerie peut être sollicitée.

### **La Feuille de la Heunière**

Monsieur Buisson demande où en est la Feuille de la Heunière afin d'y insérer de nouveaux éléments.

Madame DA SILVA répond qu'elle est bientôt finalisée, seulement par manque de temps, l'édition aura été plus longue pour celle-ci.

### **Emplacement plaque robinet d'eau du cimetière**

La plaque du regard du robinet d'eau du cimetière est cassée, le conseil va procéder à son remplacement.

### **Réservation salle communale**

La réservation de la salle communale est possible uniquement pour les habitants de la commune.

Néanmoins, il est nécessaire de vérifier les dates disponibles avec le comité des fêtes.

En contrepartie, les administrés peuvent faire un don à la mairie ou au comité des fêtes, à leur convenance.

Après chaque réservation, il faudra se montrer vigilant et restituer la salle dans l'état dans lequel celle-ci a été confiée.

Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 16 mai 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h22.